

L'Adresse

● (1715)

Afin de remédier à cette lacune du programme législatif du gouvernement, je demande à la Chambre d'envisager de limiter les dépenses du gouvernement pour l'exercice financier 1994-1995 à moins de 153 milliards de dollars, en imposant un plafond aux dépenses du programme législatif.

Les députés qui connaissent les états financiers du gouvernement savent que les prévisions de dépenses actuelles du gouvernement fédéral pour 1994-1995 se chiffrent à 162 milliards. Le plafond des dépenses que nous proposons représente une diminution de 6 p. 100 du montant prévu. On pourra toujours discuter des modalités de réduction lors du débat sur le budget, mais en plafonnant maintenant les dépenses prévues dans le programme législatif du gouvernement, les députés de tous les partis des deux côtés de la Chambre indiqueraient clairement aux investisseurs et aux contribuables qu'ils sont dès aujourd'hui déterminés à réduire les dépenses fédérales.

Le sous-amendement que j'entends proposer désavoue les habitudes de dépense établies par l'ancien gouvernement. À une ou deux exceptions près peut-être, y a-t-il dans cette Chambre un député qui voterait contre un tel sous-amendement? Cet amendement ou sous-amendement ne vise pas à désavouer le programme législatif du gouvernement, mais simplement à l'améliorer et faire en sorte que les dépenses prévues dans le programme législatif qu'adoptera la Chambre, quel qu'il soit, n'excèdent pas 153 milliards de dollars pour l'exercice financier 1994-1995. J'invite tous les députés de la Chambre, y compris les ministériels, à appuyer cette proposition.

En conclusion, les députés ont honoré hier une ancienne tradition parlementaire en vous suivant jusqu'à l'autre endroit, où ils ont écouté le discours du Trône et revendiqué au nom du peuple tous les droits anciens des Communes. Comme vous le savez, monsieur le Président, le plus important de ces droits anciens, et en fait la première fonction des premiers parlements britanniques n'était pas d'ordre législatif. La première et la seule fonction des premiers parlements était, en fait, de limiter les dépenses de la Couronne.

J'exhorte les députés à réaffirmer ce droit des Communes, non pas seulement de façon symbolique ou en paroles, mais en légiférant pour limiter les dépenses prévues dans le discours du Trône.

Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du député de Beaver River:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant, après les mots «appareil administratif de l'État», ce qui suit:

«notamment la nécessité de rétablir la confiance du public dans l'aptitude de cette Chambre à maîtriser le déficit et les excès de dépenses de l'État fédéral et à limiter les dépenses du gouvernement pour l'exercice 1994-1995 à moins de 153 milliards de dollars».

● (1720)

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la Chambre des communes. Il est certain que votre expérience du Parlement, vos qualités de cœur et vos qualités d'esprit ont contribué à vous faire choisir par vos pairs. Je suis certain que vous assumerez ces responsabilités avec beaucoup de doigté et de compétence, et vous pourrez certainement compter sur mon appui dans l'exécution de vos fonctions.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour féliciter, comme on le fait traditionnellement, les motionnaires à la réponse au discours du Trône. Tous les deux représentent un reflet particulier de ce qu'est le Canada. Tous les deux, à leur façon, avec leurs connaissances et leurs capacités respectives, ont fait honneur à leurs électeurs et ont commencé une carrière au Parlement canadien avec beaucoup de brio et je tiens à les féliciter tous les deux.

Je voudrais également me permettre de féliciter le chef de l'opposition qui est non seulement un ami et un confrère de classe, mais un collègue parlementaire, qui, à l'occasion de cette dernière élection fédérale, a remporté un succès électoral personnel très important. Il n'y a aucun doute qu'il a galvanisé une partie de l'opinion québécoise en faveur de son parti, le Bloc québécois, et a obtenu un succès personnel qui dépasse en tout cas tout ce que nous aurions voulu voir se passer au Québec.

Je lui souhaite, dans ses nouvelles responsabilités de député du Parlement du Canada, la sagesse qui lui permettra d'assumer à la fois ses responsabilités face à ceux qui l'ont envoyé ici, mais aussi face à ce rôle qu'il doit assumer de chef de l'opposition et qui va bien au-delà de ses propres aspirations et de ce qu'il voudrait faire ici au Parlement canadien. J'ignore comment il pourra réconcilier ce double mandat, mais je lui souhaite quand même beaucoup de succès dans cette tâche.

Je voudrais également féliciter le chef du Parti réformiste.

[Traduction]

Je pense que c'est remarquable de voir un parti qui n'était que régional à l'origine, représentant les aspirations légitimes de la population de cette région, devenir pour ainsi dire un parti national. Au moment où nous entamons cette nouvelle législature, je tiens à dire à son chef que nous avons l'habitude de voir trois partis nationaux à la Chambre des communes, ce qui respectait l'esprit de notre institution et représentait bien la population. Il arrivait que ces trois partis entrent en lutte pour défendre leurs intérêts respectifs, mais tous trois ont toujours compris l'importance d'un Canada bilingue, et combattu pour défendre cette idée.

J'ai été très heureux d'entendre le chef du Parti réformiste parler français à l'occasion de son premier discours à la Chambre. Je pense que son parti, qui se voulait régional à l'origine, pourrait devenir un véritable parti national sous sa direction. Si cela se produisait, je pense que ce serait bon pour l'unité du Canada et le maintien d'un Canada fort et uni d'un océan à l'autre.